



Commune des  
Ponts-de-Martel

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du jeudi 20 mai 2021, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Didier Barth, Président.

---

**Monsieur le Président Didier Barth** ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de la comptable, ainsi que de 18 Conseillers généraux.

Absente excusée

Floriane Perret

Absent non excusé

-

Poste vacant

0

**Monsieur le Président Didier Barth** constate que l'ordre du jour, auquel le Conseil communal ajoute les deux derniers points, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2020,
2. Procès-verbal de la séance constitutive du 17 décembre 2020,
3. Demande de modification du Règlement général de commune afin de mettre à jour la liste des dicastères et de diminuer le nombre de membres de certaines commissions,
4. Comptes de l'exercice 2020,
5. Nomination du bureau du Conseil général,
6. Diverses communications du Conseil communal.

### **1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2020**

---

**Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

### **2. Procès-verbal de la séance constitutive du 17 décembre 2020**

---

**Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

### **3. Demande de modification du Règlement général de commune afin de mettre à jour la liste des dicastères et de diminuer le nombre de membres de certaines commissions**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** ouvre la discussion générale.

**Madame Clotilde Richard** annonce que le Parti Socialiste et Libre soutient la proposition incluant les deux nouveaux dicastères. Cependant, il serait bien que les dicastères répartis se limitent aux dicastères officiels du règlement de commune.

Le Parti Socialiste et Libre soutient également la modification du nombre de membres dans les commissions.

**Monsieur Vincent Robert** indique que le Parti Démocratique indépendant accueille favorablement la proposition du Conseil communal de renommer clairement ces dicastères qui ne sont pas nouveaux mais qui prennent une importance plus marquée.

Pour ce qui est de la diminution du nombre de membres des commissions, avec la baisse du nombre de Conseillers généraux, le Parti Démocratique indépendant estime que d'adapter la dotation des commissions à la baisse fait sens. Ce parti maintient son attachement à ce que la Commission financière soit toujours dotée de sept membres, comme actuellement. Ainsi, il accepte l'arrêté qui lui est proposé, tel quel.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

### **4. Comptes de l'exercice 2020**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Didier Barth** passe tout d'abord en revue le rapport du Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** passe la parole à la comptable pour le parcours des différents autres documents.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** passe la parole au secrétaire de la Commission financière pour lecture du rapport de ladite commission.

**Monsieur le Président Didier Barth** ouvre ensuite la discussion générale.

**Madame Brigitta Gutmann** relève que pour l'année 2020, les comptes ont été meilleurs que le budget, ce qui est une bonne nouvelle. Comme beaucoup d'autres, le Parti Socialiste et Libre avait des craintes qu'à cause de la pandémie, les dépenses augmenteraient et que les recettes diminueraient. Heureusement, il n'y a pas eu seulement moins de recettes dues à cette situation extraordinaire, mais aussi moins de dépenses.

Ces dépenses liées à l'année 2020, comme les économies faites à cause des événements qui n'ont pas eu lieu, ne reviendront pas en 2021.

Malgré ces effets positifs, il faut s'attendre à ce que la pandémie puisse quand-même se montrer dans les comptes futurs du village sous forme de dépenses plus élevées, comme l'aide sociale, et des baisses de rentrés d'impôts, voire des impôts qui ne seront peut-être jamais réglés.

Le Parti Socialiste et Libre constate que les comptes sont bien tenus. Il adresse ses remerciements au Conseil communal, à l'administrateur et à la comptable pour ce travail et il accepte le bouclage financier 2020 tel que présenté.

**Monsieur Damien Benoit** indique que le Parti Libéral-Radical remercie le Conseil communal ainsi que l'administration pour ce rapport qui est très bien rédigé. Il est satisfait des comptes de l'exercice 2020. Cependant, ce bon exercice est en grande partie lié à la pandémie COVID-19, ce qui prouve que l'on peut ressortir du positif de chaque situation.

Il est toutefois surprenant qu'une salle de gymnastique non louée soit plus rentable que lorsqu'elle est occupée. Il faudra tout-de-même être prudent durant les années à venir car de gros investissements sont à prévoir à moyen terme. Ceux-ci risqueraient bien de faire basculer la commune dans une situation d'endettement par habitant de « Important » à « Très important ».

Le groupe PLR recommande l'acceptation du présent rapport.

Au nom du Parti Démocratique Indépendant, **Monsieur Steve Simon-Vermot** remercie les membres du Conseil communal, ainsi que l'administrateur et la comptable, pour le travail efficace et rigoureux de tenue des comptes, malgré cette situation très spéciale que nous avons traversée en 2020. Le groupe PDI espère que l'année qui va s'écouler n'apportera pas de mauvaises surprises et que le budget 2021 pourra être tenu. Par conséquent, le Parti Démocratique Indépendant invite les Conseillers généraux à accepter l'arrêté présenté.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 17 voix.

## 5. Nomination du bureau du Conseil général

---

**Monsieur Yvan Monard** indique que, comme le stipule notre règlement, à la première séance ordinaire de l'année, c'est-à-dire celle dédiée à l'analyse des comptes, le Conseil général nomme son bureau pour l'année à venir.

Les élections ayant eu lieu tellement tard l'année dernière que le bureau en place actuellement ne siègerait qu'une seule séance, c'est-à-dire celle-ci, si on le renouvelait ce soir.

C'est pour cette raison que le Conseil communal propose de reconduire le même bureau pour une année, ce qui fera siéger ses membres une année + une séance et laissera ainsi trois ans, permettant à tous les partis d'assumer la présidence une année d'ici la fin de la législature.

Si cette proposition est acceptée, ce bureau est reconduit jusqu'à la même séance l'année prochaine. Par contre, s'il y a des oppositions à cette prolongation qui, quelque part, enfreint un tout petit peu notre règlement, un nouveau bureau sera alors nommé.

**Monsieur Vincent Robert** se demande si l'on ne devrait pas procéder comme usuellement à une nouvelle nomination du bureau en juin-juillet, pour retomber dans une cadence normale pour les prochaines élections.

Sur le principe, cette idée ne paraît pas mauvaise à **Monsieur Yvan Monard**, mais cela nécessiterait un changement du Règlement général de commune qui le stipule d'une autre manière.

Dans ce cas-là, **Monsieur Vincent Robert** n'a pas d'opposition à ce que les membres du bureau du Conseil général poursuivent leur fonction durant l'année à venir.

**Monsieur le Président Didier Barth** confirme qu'il est noté dans le règlement de commune que c'est lors de la séance dédiée aux comptes que le bureau doit être nommé, car les élections ont normalement lieu en mai.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Didier Barth** part du principe que personne ne s'oppose à cette reconduction du bureau et valide la proposition du Conseil communal.

